

 Allemond	Document maîtrisé	Date réunion	27/05/2019	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	06/06/2019
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MAI 2019 A 19 H 30

L'an **deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2019

Présents : GINIES Alain, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, GUILLOT Aimé, GUERIN Sandrine, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MICHEL Raymond, PELLISSIER Laurent, VIARD Richard.

Excusée : GIRAUD Isabelle

Absent : CHATEL Louis

Secrétaire de séance : GUERIN Sandrine



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente ce soir.

Il excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter 1 point supplémentaire => les membres du conseil municipal valident cette proposition.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2019 - le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Mme GUERIN Sandrine est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION CAO

➔ *Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du réaménagement du camping municipal « Le Plan » à Allemond, comprenant la reconstruction de 2 bâtiments et le réaménagement des VRD* – 4 propositions reçues -

Le Maire rappelle que pour ce dossier la commune est accompagnée par un Assistant à Maîtrise d'ouvrage, la SAEM Territoires 38.

Il informe que l'analyse des offres portait sur 2 critères : le prix 30 % et la valeur technique (moyens humains et techniques, descriptif du temps passé, compréhension des attendus) 70 %.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par notre Assistant à Maîtrise d'ouvrage SAEM Territoires 38 et la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis en date du 12 avril 2019 et d'analyse des offres en date du 18 avril 2019, et d'une nouvelle séance d'analyse après négociation (avec les 3 premières entreprises) en date du 16 mai 2019.

Au vu de l'importante baisse de prix du candidat **ABLOK ARCHITECTES** (26,55 %), il lui a été demandé une note justificative de cette baisse. Cette note nous a été remise et précise que le nombre de jour de travail a été revu à la baisse.

Laurent PELLISSIER fait remarquer qu'une baisse si importante à ce stade de la procédure est surprenante. Le Maire approuve cette remarque, informe que la commission s'est beaucoup interrogée également mais que c'est pour cela qu'une note justificative supplémentaire a été demandée.

La Commission propose de retenir **ABLOK ARCHITECTES**, pour un montant de **98 775,00 € HT** qui obtient la meilleure note.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2/ APPROBATION AVENANTS CAO

→ Construction et aménagement des services techniques – lot n°1 – avenant n°1

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°1 « Terrassement – VRD – aménagements extérieurs » pour les raisons suivantes :

❖ En plus value :

- mise à jour des prix et quantités : + **1 115,90 € HT**

- modification du programme et adaptations techniques : + **15 304,22 € HT**

Le Maire précise que la modification du programme et les adaptations techniques concernent le dévoiement réseaux secs, la réalisation d'une borne aire levage, l'adaptation bassin buses dn 1000, la démolition du socle béton de l'ancien poteau ENEDIS et évacuation en décharge, les travaux pour grille complémentaire amont portail accès ent.Lafay, le chargement transports, le PV pour portail autoporté.

Raymond MICHEL demande si ce n'est pas à ENEDIS de prendre en charge les travaux concernant leur poteau => le Maire précise que les travaux sont à la charge du demandeur, donc dans notre cas de la commune.

Le Maire donne lecture du procès-verbal suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 16 mai 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 cité ci-dessus de l'entreprise **SAS CARRON** pour un montant positif de **16 420,12 € HT**, soit + 1,94 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du lot n°1 du marché est de 861 659,57 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet avenant.

→ Construction et aménagement des services techniques – lot n°3 – avenant n°1

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°3 « Charpente métallique / bardage métallique » pour les raisons suivantes :

❖ En plus value :

- habillage de clôture sur lisses horizontales du lot charpente et la plus-value de pré laquage : + **7 554,00 € HT**

Le Maire précise qu'il s'agit d'un habillage qui permettra de masquer la partie appartenant à l'ent. Lafay.

Le Maire donne lecture du procès-verbal suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 16 mai 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 cité ci-dessus de l'entreprise **ALT'O** pour un montant positif de **7 554,00 € HT**, soit + 4,29 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du lot n°3 du marché est de 183 612,50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet avenant.

→ Construction et aménagement des services techniques – lot n°14 – avenant n°1

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°14 « Plomberie / chauffage / ventilation » pour les raisons suivantes :

❖ En moins value :

- suppression des vestiaires : - **2 902,00 € HT**

Le Maire précise qu'il s'agit des vestiaires qui étaient prévus pour l'ent. LAFAY (puis refusés par celle-ci).

Le Maire donne lecture du procès-verbal suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 16 mai 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 cité ci-dessus de l'entreprise **ALPES ENERGIES** pour un montant négatif de – **2902,00 € HT**, soit – 2,36 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du lot n°14 du marché est de 120 016,64 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet avenant.

→ *Construction et aménagement des services techniques – lot n°15 – avenant n°1*

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant pour le lot n°15 « Electricité / courants forts et faibles » pour les raisons suivantes :

- ❖ En plus value :
 - remplacement du système de contrôle d'accès de la porte principale par un système compatible avec celui de la mairie : + **388,40 € HT**.

Le Maire donne lecture du procès-verbal suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 16 mai 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 cité ci-dessus de l'entreprise **GROUPEMENT JACOB** pour un montant positif de + **388,40 € HT**, soit + 0,58 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du lot n°15 du marché est de 67 341,20 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet avenant.

3/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

→ *Budget Principal n°1 :*

Le Maire informe que suite à une erreur d'affectation budgétaire sur le compte des cessions, il y a lieu de débiter, en cession fonctionnement, le compte « produits des cessions d'immobilisations » d'un montant de 3 000,00 € afin de créditer le compte : « produits exceptionnels divers » du même montant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4/ SUBVENTION A L'ESPACE BELLEDONNE POUR LA MANIFESTATION « VEILLEE 2019 »

Le Maire rappelle qu'Allemond fait partie des communes organisatrices de l'édition 2019 du projet culturel de l'Espace Belledonne intitulé « Belledonne & Veillées »

Dans ce cadre, le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'Association Espace Belledonne d'un montant de 134 € et lui demande de se prononcer.

Il ajoute que ce projet est financé par le programme européen Leader, les Départements d'Isère et de Savoie et la Communauté de communes du Grésivaudan.

Richard VIARD précise que cette subvention est spécifique à la Veillée 2019 et que celle-ci est différente de la cotisation annuelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention à l'Espace Belledonne pour un montant de 134,00 €.

5/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DIAGNOSTIC ET AGENDA PROGRAMMÉ D'ACCESSIBILITÉ DES ERP ET IOP - AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE – DOTATION TERRITORIALE OISANS

Le Maire précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n°7 du 02 novembre 2015.

Le Maire rappelle d'une part la loi n°2005-102 du 11 février 2005 qui place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques, d'autre part le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 dont l'application signifiait que la mise en conformité de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P) et des Installations Ouvertes au Public (I.O.P) devait être effective au 1^{er} janvier 2015.

Le Maire rappelle également que pour répondre au retard pris par de nombreux Maîtres d'Ouvrage dans la réalisation des travaux de mise en conformité, le gouvernement a mis en place un dispositif d'exception dit Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) qui permet au-delà du 1^{er} janvier 2015 de poursuivre les travaux d'accessibilité en toute légalité. En application de l'ordonnance n°2014-1090, ce dispositif constitue un engagement obligatoire, de procéder aux travaux de mise en accessibilité dans le respect de la réglementation avec un délai ferme, une programmation de travaux et des financements correspondants sur une période de six (6) ans.

Le Maire précise que dans le cadre d'un appel d'offres en date du 23 juillet 2015, la société RSAT (26100 Romans/Isère) a été retenue pour la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des ERP et IOP de la commune et l'établissement du dossier « Agenda d'Accessibilité Programmé ».

Ainsi exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la suite à donner à cette opération qui s'élève à 200 000 € HT de travaux et dans le cadre de la présente demande de subvention auprès du Département de l'Isère, au titre de la dotation territoriale Oisans (programmation 2015 à 2018), d'arrêter les modalités du plan de financement prévisionnel, comme suit :

- Subvention sollicitée auprès du Département :.....	10 %	20 000,00 €
- Part de la Commune d'Allemond :	90%	180 000,00 €
TOTAL DE L'OPERATION :		200 000,00 € / HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la nécessité objective de réaliser l'opération, adopte le principe des aménagements proposés par la société RSAT, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus, sollicite la participation du Département à hauteur de 10 % de l'opération et charge le Maire d'entreprendre toutes démarches administratives et financières rendues nécessaires à la réalisation du projet.

6/ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE DE DESSERTE ET D'UN PARKING EXTERIEUR POUR BUS (Projet associé à l'opération Ascenseur Valléen (Téléporté entre Allemond et Oz-station de l'Olmet) : AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (Dotation Territoriale de l'Oisans) ET A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'OISANS (C.C.O)

Le Maire précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n°15 du 26 février 2018 pour une demande élargie de subventions et la prise en compte de l'état d'avancement technique et financier des études du projet cité en objet.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le contexte du projet de « voie de desserte et parking extérieur bus » et notamment que la commune opère en tant Maître d'Ouvrage technique et financier de cet aménagement.

Le Maire retrace le rendu du diagnostic et des études préliminaires établis par ELEGIA (Territoires 38) Assistant au Maître d'Ouvrage d'une part et présente les derniers éléments techniques et financiers issus de l'Avant Projet dressé par ALP'ETUDES maître d'œuvre, d'autre part.

Ainsi exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre du projet qui s'élève à 1 000 000 € HT et dans le cadre des aides attendues du Conseil Départemental de l'Isère (Dotation Territoriales Oisans) et de la CCO (Communauté de Communes de l'Oisans), d'arrêter les modalités du plan de financement prévisionnel, comme suit :

Subvention attendue du Département	10 %	100 000,00
Subvention attendue de la CCO	40 %	400 000,00
Financement commune d'Allemond	50 %	500 000,00
TOTAL.....		1 000 000,00 € / HT

Le Maire précise que le SIEPAVEO a demandé des subventions pour le parking couvert et la remontée auprès du Département, de la Région... Mais que la CCO n'est pas en capacité de subventionner un Syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la nécessité objective de réaliser l'opération, adopte le principe des aménagements proposés, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus, sollicite la participation du Département de l'Isère et de la communauté de communes de l'Oisans et charge le Maire d'entreprendre toutes démarches administratives et financières rendues nécessaires à la réalisation du projet.

7/ TELEPORTE ENTRE LA FONDERIE A ALLEMOND ET L'OLMET A OZ EN OISANS (38) – AVIS MOTIVE AU REGARD DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Le Maire rappelle que l'enquête publique portant sur le projet de création d'une liaison téléportée entre Allemond et Oz-en Oisans par le SIEPAVEO est en cours, et que la commune est appelée à donner son avis motivé sur cette demande d'autorisation au regard des incidences environnementales.

Il donne lecture du projet de délibération.

Edith GACHET fait remarquer que le corps de la délibération ne répond pas assez à la demande, car les arguments concernant l'environnement ne sont pas assez mis en avant comparés aux avantages techniques et financiers du projet.

La délibération est alors retravaillée en ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux demandes d'autorisations contenues dans le dossier soumis à enquête.

8/ REGULARISATIONS FONCIERES D'OCCUPATION DE PARCELLES PRIVEES CADASTREES SECTION B n°1650 et 1651 - RECTIFICATION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°7 du 22 août 2016 qui indiquait que les parcelles privées, cadastrées section B n°1650 et 1651 situées à l'entrée du hameau du Rivier d'Allemond, sont actuellement utilisées pour le stationnement des véhicules et pour le stockage d'équipements publics de type containers à verre et autres déchets ménagers.

Suite à une erreur sur la surface de la parcelle cadastrée section B n°1651, il y a lieu de délibérer de nouveau sur la bonne surface, soit 140 m².

Le Maire rappelle également qu'il a pris contact par courrier avec les deux propriétaires concernés qui ont donné leur accord afin que la commune acquière ces parcelles, au prix de 1 € TTC le m², les frais notariés étant à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir pour le compte du domaine privé de la collectivité, de la famille TAVAN, la parcelle cadastrée B n°1650 d'une superficie de 635 m² et de la famille MICHEL, la parcelle cadastrée B n°1651 d'une superficie de 140 m² et autorise le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

9/ REACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établies et jointe en annexe.

Le linéaire de voirie représente un total de 33 167 ml appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette mise à jour et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

10/ SOUTIEN A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)

Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il a été voté de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP. Aujourd'hui, il nous est demandé de soutenir le personnel de l'ONF.

Le Conseil Municipal d'Allemond réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF, le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales et le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations future.

11/ TARIFS MUSEE DU BOUQUETIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour le tarif des objets en vente au musée.

Il ajoute que de nouveaux objets seront en vente au Musée du Bouquetin à compter de l'été 2019 et que d'autres sont à supprimer.

Il donne lecture des propositions de tarifs :

• AFTER the BATTLE.....	6,00 €
• Bougies « Grandes »	3,50 €
• Bougies « Petites »	2,00 €
• Carnet d'adresses.....	1,50 €
• Carte postale	0,50 €
• Carte postale dépliant	2,50 €
• Carte postale 3D	2,50 €
• Casquette	3,00 €
• DVD « Le mystère du York MW 126 demeure »	15,00 €
• DVD « Raconte-moi Allemond »	5,00 €
• Enveloppe	0,20 €
• Gommettes : les animaux de la montagne.....	4,00 €
• Jeu de 7 familles	5,00 €
• Livres :	
○ « Fleurs des Alpes ».....	8,50 €
○ « Fleurs des montagnes ».....	8,00 €
○ « Fleurs de haute montagne »	8,00 €
○ Guide « Les Carnets de la Huppe » = bouquetin des Alpes.....	8,00 €
○ Guide « Les Carnets de la Huppe » = le chamois.....	6,00 €
○ Guide « Les Carnets de la Huppe » = marmotte.....	6,00 €
○ « Les incontournables balades à pied »	10,00 €
○ « Plantes et santé ».....	8,00 €
○ « Recettes de montagne »	9,00 €
○ « Traces et empreintes ».....	8,00 €
○ Boubi - l'incroyable été d'un marmotton.....	9,80 €
○ Boubi – cahier de jeux d'un marmotton.....	5,00 €
○ La Montagne - coloriages	3,80 €

○ A nous les vacances à la montagne	10,00 €
○ Heidi à la montagne	6,00 €
○ La marmotte – découverte séquoia	12,00 €
○ Les animaux de la montagne.....	12,50 €
○ Le loup qui escaladait les montagnes.....	9,80 €
○ Mon imagier de la montagne	8,40 €
● Magnet M	2,00 €
● Magnet XL	3,00 €
● Marque pages	0,80 €
● Mug Allemond	4,00 €
● Mug faune / flore	3,50 €
● Peluches	8,00 €
● Pochette de correspondance	6,00 €
● Porte-clés peluche	6,00 €
● Poster	7,00 €
● Règle	2,00 €
● Répertoire petit modèle	12,00 €
● Répertoire grand modèle	19,00 €
● Sac toile imprimée	3,00 €
● Set de table	4,00 €
● Set de table 3D	5,00 €
● Topo Guides « Tour de l'Oisans et des Ecrins »	7,00 €
● Topo « carte sentiers de l'Oisans » n°2.....	6,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que présentés.

12/ TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2020

Le Maire informe qu'il y a lieu de tirer au sort 3 jurés d'assises pour l'année 2020, à l'aide de notre logiciel des élections.

Il s'agit de :

- BARRUEL Arlette épouse KWIATKOWSKI
- FAVRE Thomas
- KHALIL Hasna

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

- Murielle VIARD GAUDIN informe que le mardi 04 juin une **soirée « barbecue géant »** avec tous les bénévoles et participants de l'Alpe d'Huzes. Le prix du repas, 12,50 €, sera entièrement reversé à la fondation néerlandaise « L'Alpe d'Huzes » pour soutenir la recherche. Ouvert à tous.
- Sandrine GUERIN informe de la manifestation « quinzaine de la parentalité en Oisans » du 03 au 15 juin 2019. Sur Allemond, portes ouvertes au RAM le 13 juin à 18h00.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.

- Aliette VIARD remarque que le livre « Raconte-moi Allemond » n'a pas été noté dans les tarifs de vente d'objets au musée => oui car le livre ne fait pas partie de la Régie du Musée, mais il sera tout de même en vente au musée, par émission de titres de recettes.

- Michelle PELLETIER demande si les élus ont entendu dire que l'Alpe d'Huez serait ouvert 3 mois dans l'été => on ne sait pas.



Séance levée à 19h55

Le Maire,

Alain GINIES

